

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Mardi 07 septembre 2010

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue mardi le 07 septembre 2010 à la salle municipale, de 20h00 à 20h50.

Sont présents: Madame Sonia Gosselin
 Messieurs Yannick Trépanier
 Claude Bourassa
 Réal Boissonneault
 André Normand

Est absent: Monsieur Yvon Martel

La séance est ouverte à 20h00 par le maire, Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

153-2010 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Yannick Trépanier que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

154-2010 Adoption du procès-verbal du lundi 02 août 2010.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Claude Bourassa que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 02 août 2010 soit accepté tel que lu.

155-2010 Les Comptes.
Il est proposé par André Normand et appuyé par Claude Bourassa que les comptes sont acceptés tel que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexés.

Province du Québec
Municipalité de Saint-Valère
Comté d'Arthabaska

RÈGLEMENT NUMÉRO 304-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 303-2010 AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE A LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE VICTORIAVILLE

ATTENDU QU'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 02 août 2010 par le conseiller Yvon Martel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Réal Boissonneault et résolu qu'il soit ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Saint-Valère, et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, savoir:

Article 1 La Municipalité de Saint-Valère autorise la conclusion d'une entente modifiant l'Entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Victoriaville.

Article 2 Le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ladite entente, laquelle est jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

RÈGLEMENT NUMÉRO 304-2010 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 303-2010 AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE A LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE VICTORIAVILLE (suite)

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Valère, ce 07^{ième} jour du mois de septembre 2010.

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras
Directeur général
et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère et résidant à Saint-Valère certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 14h00 et 17h00 de l'après-midi, le 14^{ième} jour de septembre 2010.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14^{ième} jour du mois de septembre deux mil dix.

signé.....

156-2010

Cours d'eau Hébert branches 3, en la Municipalité de Saint-Valère – Entente à intervenir entre la Municipalité de Saint-Valère et la MRC d'Arthabaska.

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC d'Arthabaska a compétences pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux d'un cours d'eau de son territoire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6 de la *Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Arthabaska*, une municipalité locale peut demander que la MRC lui confie, en tout ou en partie, la gestion des travaux d'entretien que cette dernière a décrété à l'égard d'un cours d'eau situé sur son territoire ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Valère de conclure une telle entente;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de André Normand, appuyée par Réal Boissonneault, il est résolu que la Municipalité de Saint-Valère autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une entente avec la MRC d'Arthabaska concernant la gestion de travaux dans le cours d'eau Hébert branches 3.

- 157-2010 Autorisation dépenses voirie pour une partie du rang Courtois.
Il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil autorise une dépense de 79 835,00 \$ pour la réparation d'une partie du rang Courtois, soit : refaire l'assiette du chemin, le nettoyage des fossés et le rechargement.
- 158-2010 Autorisation dépenses pour le dîner des Journées de la Culture.
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil autorise les dépenses relativement au dîner qui sera servi dans le cadre des Journées de la Culture.
- 159-2010 Autorisation dépenses nettoyage fossé rang Courtois.
Suite à la demande de madame Chantale Lafontaine pour creuser le fossé devant le lot 942-P dont elle est propriétaire, il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil autorise le creusage dudit fossé dans le rang Courtois.
- 160-2010 Inscription au colloque de zone ADMQ, le 16 septembre 2010 à Manseau
Il est proposé par André Normand et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil autorise les dépenses du directeur générale et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras pour assister au Colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra le 16 septembre prochain à Manseau.
- 161-2010 Demande d'appui pour la révision de la carte électorale
- ATTENDU QUE** la *Loi électorale* prévoit une révision de la carte électorale à toutes les deux élections générales;
- ATTENDU QUE** la Commission de la représentation électorale a pour mission d'établir la carte électorale du Québec de manière à assurer une représentation juste et équitable des électeurs du Québec;
- ATTENDU QUE** la *Loi électorale* précise à l'article 15 que les circonscriptions doivent représenter des communautés naturelles en se fondant sur des critères d'ordre démographique, géographique et sociologique tels que la densité de population et son taux relatif de croissance, la configuration de la région, l'accessibilité, la superficie, les frontières naturelles du milieu et les territoires des municipalités locales ainsi que d'autres facteurs tels que le sentiment d'appartenance des citoyens, la communauté d'intérêts, la reconnaissance de pôles de développement régionaux, le patrimoine culturel et historique, les limites des quartiers urbains et les différentes limites administratives sur le territoire;
- ATTENDU QUE** la région Estrie-Centre-du-Québec connaît depuis 2000 une croissance de population de 6,8 % comparativement à une croissance de 5,8 % pour le reste du Québec ;
- ATTENDU QUE** cette croissance a été principalement constatée dans les villes de Drummondville, Sherbrooke et Victoriaville ;
- ATTENDU QUE** la proposition révisée de délimitation comporte un réaménagement important dans la région de l'Estrie-Centre-du-Québec et qu'elle diffère passablement de la proposition préliminaire;
- ATTENDU QU'**aucune audition publique ne s'est tenue sur le territoire de la MRC d'Arthabaska en 2008 dans le cadre de la tournée des auditions publiques de la Commission de la représentation électorale;

ATTENDU QUE la nouvelle circonscription électorale Drummond-Bois-Francis serait formée de la partie est de la Ville de Drummondville ainsi que des municipalités de Chesterville (M), Ham-Nord (CT), Kingsey Falls (V), Notre-Dame-de-Ham (M), Notre-Dame-du-Bon-Conseil (P), Notre-Dame-du-Bon-Conseil (VL), Saint-Albert (M), Sainte-Clotilde-de-Horton (M), Saint-Cyrille-de-Wendover (M), Sainte-Élizabeth-de-Warwick (M), Saint-Félix-de-Kingsey (M), Saint-Fortunat (M), Sainte-Hélène-de-Chester (M), Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown (P), Saint-Julien (M), Saint-Lucien (P), Saints-Martyrs-Canadiens (P), Saint-Rémi-de-Tingwick (P), Saint-Samuel (P), Sainte-Séraphine (P), Tingwick (M) et Warwick (V);

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de cette nouvelle circonscription font partie de la circonscription de Richmond;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Fortunat (M), Saint-Julien (M) et Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown (P) ne font pas partie de la région administrative du Centre-du-Québec et qu'elles possèdent davantage les caractéristiques de la MRC des Appalaches dans la région administrative de Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE la circonscription d'Arthabaska comprendrait les municipalités d'Inverness (M), Laurierville (M), Lyster (M), Notre-Dame-de-Lourdes (P), Plessisville (P), Plessisville (V), Princeville (V), Saint-Christophe-d'Arthabaska (P), Saint-Ferdinand (M), Saint-Norbert-d'Arthabaska (M), Saint-Pierre-Baptiste (P), Saint-Rosaire (P), Sainte-Sophie-d'Halifax (M), Saint-Valère (M), Victoriaville (V) et Villeroy (M);

ATTENDU QUE plusieurs de ces municipalités font partie de la MRC de l'Érable et de la circonscription de Lotbinière;

ATTENDU QUE selon la proposition révisée de délimitation, la circonscription d'Arthabaska aurait 55 070 électeurs, donc un écart de plus 21,0 % et que la circonscription de Drummond-Bois-Francis compterait 48 275 électeurs pour un écart de plus 6,1 %;

ATTENDU QUE la circonscription d'Arthabaska compte actuellement 49 578 électeurs, représentant un écart de plus 8,9 %;

ATTENDU QUE l'article 16 de la *Loi électorale* prévoit que le seuil minimal d'écart du nombre d'électeurs par rapport à la moyenne provinciale à respecter est de moins 25,0 % et le seuil maximal est de plus 25,0 %;

ATTENDU QUE la MRC d'Arthabaska regroupe 23 municipalités réparties actuellement dans quatre circonscriptions différentes, soit Arthabaska, Lotbinière, Nicolet-Yamaska et Richmond, et compte 53 204 électeurs;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valère est située sur le territoire de la MRC d'Arthabaska ;

ATTENDU QUE depuis sa fondation, la MRC d'Arthabaska assume un rôle certain dans l'aménagement de son territoire, dans l'équilibre de son environnement, le développement socio-économique et culturel;

ATTENDU QUE de nombreux services et organisations ont adopté le découpage des MRC, tels que les centres de santé et de services sociaux, les postes de la Sûreté du Québec, les commissions scolaires, les centres locaux de développement, les corporations de développement communautaire, les corporations de développement touristique;

161-2010

Demande d'appui pour la révision de la carte électorale. (suite 1)

ATTENDU QUE les limites de la MRC d'Arthabaska ne sont pas considérées dans la délimitation de la carte électorale tel qu'indiqué dans la proposition révisée;

ATTENDU QUE la nouvelle carte électorale proposée éloignerait le développement des collectivités de la MRC d'Arthabaska;

ATTENDU QUE la nouvelle carte électorale proposée ne tient pas compte des réalités des municipalités de la MRC d'Arthabaska, tel que prescrit à l'article 15 de la *Loi électorale*, notamment concernant le sentiment d'appartenance des citoyens, la communauté d'intérêts, la reconnaissance de pôles de développement régionaux, le patrimoine culturel et historique, les limites des quartiers urbains et les différentes limites administratives sur le territoire;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valère désire conserver le sentiment d'appartenance et d'unité qui règne sur le territoire de la MRC d'Arthabaska ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Sonia Gosselin, appuyée par Yannick Trépanier, il est résolu :

QUE la municipalité de Saint-Valère appuie le Conseil de la MRC d'Arthabaska dans ses démarches afin d'informer la Commission de la représentation électorale qu'il est en désaccord avec la nouvelle carte électorale proposée;

QUE la municipalité de Saint-Valère soutient la proposition du Conseil de la MRC d'Arthabaska voulant que la circonscription d'Arthabaska soit formée des 23 municipalités faisant partie de la MRC d'Arthabaska, soit les municipalités de Chesterville (M), Ham-Nord (CT), Kingsey Falls (V), Notre-Dame-de-Ham (M), Saint-Albert (M), Sainte-Clotilde-de-Horton (M), Sainte-Élizabeth-de-Warwick (M), Sainte-Hélène-de-Chester, Saints-Martyrs-Canadiens (P), Saint-Rémi-de-Tingwick (P), Saint-Samuel (P), Sainte-Séraphine (P), Tingwick (M), Warwick (V), Saint-Christophe-d'Arthabaska (P), Saint-Norbert-d'Arthabaska (M), Saint-Rosaire (P), Saint-Valère (M), Victoriaville (V), Maddington (C); Sainte-Anne-du-Sault (M), Daveluyville (V) et Saint-Louis-de-Blandford (M) pour un total de 53 204 électeurs, pour un écart d'environ 18,0 %, afin de préserver le sentiment d'appartenance des citoyens, la communauté d'intérêts, la reconnaissance de pôles de développement régionaux, le patrimoine culturel et historique, les limites des quartiers urbains et les différentes limites administratives sur le territoire.

162-2010

Inscription pour formation ADMQ sur les appels d'offres.

Il est proposé par Sonia Gosselin et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil autorise le Directeur général et secrétaire-trésorier, Jocelyn Jutras, à s'inscrire à la formation offerte par l'ADMQ : "De l'appel d'offres au respect des modalités contractuelles" qui aura lieu le 19 octobre prochain à Québec au coût de 185,00 \$. Le Conseil défraie les dépenses.

163-2010

Demande du Comité des Loisirs pour location salle cours aérobic.

Suite à la demande du Comité des Loisirs pour la location de la salle, il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par André Normand d'autoriser l'utilisation à titre gratuit la salle pour des cours d'aérobic.par comité des loisirs.

164-2010

Demande d'appui trajet scolaire.

ATTENDU QUE le transporteur scolaire exige des enfants résidant sur le chemin de la Vallée des Plaines que ceux-ci se rendent à pied jusqu'au rang Courtois pour avoir accès à l'autobus;

164-2010 Demande d'appui trajet scolaire. (suite)

ATTENDU QUE le Maire monsieur Louis Hébert a contacté Madame Diane Leblanc responsable du transport pour la Commission Scolaire des Bois-Francis pour avoir des explications du pourquoi que la dite Commission n'allait pas chercher les élèves sur le chemin même de la Vallées des Plaines;

ATTENDU QUE l'an passé le transporteur se rendait dans le chemin de la Vallée des Plaines y chercher les élèves en utilisant la virée de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Normand et appuyé par Sonia Gosselin que le Conseil appuie la demande des parents auprès Commission Scolaire afin que celui-ci se rende jusqu'au bout du chemin de la Vallée des Plaines y prendre les enfants, comme les années antérieures, afin d'en assurer leur sécurité.

165-2010 Engagement personnel chemins d'hiver fin de semaine

Il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil autorise de faire paraître dans le journal local, une offre de service pour l'embauche de personnel relativement à l'entretien des chemins d'hiver durant les fins de semaine.

166-2010 Autorisation pour appui financier pour le Programme Qualité Logi-Être 2010

Il est proposé par André Normand et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil autorise une contribution de 68,80 \$, tel que suggérée, pour le Programme Qualité Logi-Être Région Centre-du-Québec anciennement nommé le Programme Roses d'Or.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

155-2010, 157-2010, 158-2010, 159-2010, 160-2010, 162-2010 et 166-2010.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 08^{ième} jour du mois de septembre deux mille dix.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

167-2010 Clôture de la séance.

Il est proposé à 20h50 par Claude Bourassa que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de *veto*.

Louis Hébert
Maire

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier